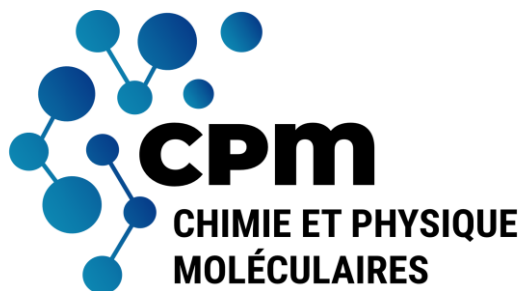




**UNIVERSITÉ
DE LORRAINE**



Pôle Scientifique CPM (Chimie et Physique Moléculaires)

Compte Rendu du Conseil de Pôle CPM
du Mardi 24 Septembre 2024 à 14h15 (Salle Jean Barriol)

Directeur du pôle CPM : M. Etienne

Chargé d'appui du pôle CPM : X. Roux

Membres présents : F. Aubriet, L. Becu, M. Boisbrun, S. Bonenberger, N. Chaoui, V. Che Dji, C. Despas, F. Dupire, C. Duranteau, A. En Naciri, E. Espinosa, G. Francius, P. Friant-Michel, C. Gantzer (en visio), P. Gros, D. Karevski, S. Lebegue, M. Müller, J.B Regnouf de Vains, S. Schramm, A. Vasseur, E. Wenger

Membres absents : E. Aubert (procuration à E. Espinosa), S. Bouguet-Bonnet (procuration à V. Che Dji), C. Charbaut (procuration à C. Gantzer), C. Escoffier, M. Hebrant (procuration à C. Despas), F. Ingrosso (procuration à S. Lebegue), M. Mauro, C. Merlin (procuration à G. Francius), A. Pasc (procuration à A. Vasseur), M. Souhassou, E. Tailleux (procuration à E. Wenger), L. Vernex-Loset (procuration à A. En Naciri)

Nombre de sièges au sein du Conseil : 34

Nombre de membres en exercice : 34

Quorum : 17

Présents à 14h15 : 22

Absents à 14h15 : 12

Nombre de procurations à 14h15 : 9

Le quorum étant atteint, la réunion peut valablement se tenir avec **31 expressions de vote (22 membres présents + 9 procurations)**.

Ordre du jour :

- 1/ Informations du Dr de CPM
- 2/ Approbation du projet de CR du Conseil du 3 Juin 2024
- 3/ Proposition de répartition budgétaire 2025
- 4/ Premiers échanges sur la campagne d'emplois UL 2025
- 5/ Réflexion et discussions CORIS (évolution de la convention de site)
- 6/ Questions diverses

1. Informations du Dr de CPM

M. Etienne indique que le CS réuni ce matin même a validé la répartition des 100 CDEs UL alloués annuellement aux 10 pôles scientifiques pour les 3 années à venir soit de 2025 à 2027 inclus (reste du mandat de la présidence actuelle).

Le calcul a été opéré par la DRV en tenant compte du nombre d'HDRs présents dans chaque pôle au 1^{er} janvier 2024 et il s'avère que CPM perd 1 CDE par rapport au CQE précédent (passage de 8 à 7). Toutefois et afin d'amortir la baisse auprès des 3 pôles scientifiques perdants (OTELO, EMPP et CPM), le VP Recherche a fait la proposition d'allouer 1 CDE supplémentaire à chacun des 3 pôles concernés sur une des 3 années de référence -> CPM pourrait ainsi compter sur 7 CDEs en 2025, 8 en 2026 et 7 en 2027.

M. Etienne précise que les modalités d'attribution au sein du pôle feront l'objet d'échanges et de décisions ultérieurement.

M. Etienne fait état d'une nouvelle procédure de financement et de soutien par la Métropole du Grand Nancy (MGN) à compter de 2025. L'évaluation des projets déposés au fil de l'eau se fera par le CORIS après avis des directeurs de pôles scientifiques. Pour info, la MGN pense budgéter 500.000 € au titre du soutien à l'ESR sur son territoire.

Information sur la prise en charge des APC (Article Processing Charges) dans le cadre d'Elsevier.

Le pôle CPM est sollicité pour 2025 ou 2026 dans le cadre de l'action « Film en Scène/Que recherchons nous » dont le but est de valoriser la recherche scientifique en expliquant les recherches qui sont menées à l'Université. Cette série propose sous la forme d'une vidéo et d'un podcast, un entretien avec un chercheur qui nous présente son travail de recherche.

M. Etienne propose de mettre en lumière C. Elouard, CPJ au LPCT qui vient d'être attributaire d'une ERC.

M. Etienne indique avoir été sollicité par la DRIE sur une demande de réactivation d'un accord de coopération scientifique entre l'UL et l'ENS d'Abidjan, qui initialement concernait des laboratoires messins de l'ex UPVM. Il demande aux DUs de se renseigner pour savoir si cela aurait encore un intérêt.

Une journée d'échange sur les projets IMPACT de LUE est programmée le 16 octobre 2024 et M. Etienne ne pouvant y participer, demande si un membre du Conseil peut représenter le pôle.

M. Etienne rappelle que les projets déposés dans le cadre de l'AAP UL 2025 VNE (Valorisation Non Economique) et Prématuration sont à remonter au pôle pour le 7 octobre dernier délai. Il indique également que la mise à jour des fiches des unités de recherche et des plateformes technologiques sur les sites internet de l'UL et de Plug in labs est à faire pour le 18 octobre.

Il met par ailleurs en avant l'AAC 2024-2025 Master Grants dans le cadre d'ORION avec un retour attendu des candidatures pour le 8 novembre 2024 à midi : <https://www.univ-lorraine.fr/osezla recherche/2022/10/28/appel-a-candidatures-pour-les-master-grants-orion/>

Il souhaite d'autre part recueillir l'avis du Conseil de CPM sur l'organisation en 2025 d'un atelier d'aide au montage de projets ANR qui se ferait en commun avec le pôle M4 (à l'instar de ce qui s'est fait cette année entre les pôles AM2I et EMPP). Cela pourrait se faire sur une

journée à Pont-A-Mousson (abbaye des Prémontrés) et les dates des 23 ou 30 avril 2025 ont déjà été balisées.

Le Conseil émet un avis favorable à ce projet.

-> *déconnexion teams de C. GANTZER soit 29 expressions de vote (21 membres présents + 8 procurations)*

2/ Approbation du projet de CR du Conseil du 3 Juin 2024

Vote : 27 POUR et 2 ABSTENTIONS

3/ Proposition de répartition budgétaire 2025

A l'appui d'un document présenté en séance, M. Etienne fait état de la situation budgétaire 2025 très incertaine de l'UL qui a dû opérer des mesures prudentielles en constituant une réserve de précaution de 3 millions d'euros dont 1 M € sur le budget recherche.

Cela conduit à « geler » 62.400 € pour CPM qui viennent s'ajouter à la baisse programmée de la dotation sur 3 ans de 22.012 €/an, afin de clore la sur-dotation historique du pôle.

Dès lors et compte tenu de ces éléments défavorables, M. Etienne propose de réduire à 20 % l'enveloppe projets du pôle en maintenant les 4 items (soutien aux manifestations scientifiques, compensation gratifications de stages M2/ING, trajectoire et AAP interne) et d'attribuer 80% aux laboratoires sur l'enveloppe socle.

Cette enveloppe socle est calculée sur la base des effectifs EC, C et IGR/IR en poste au 1^{er} septembre 2024 (révision prévue chaque année à la différence de l'UL qui arrête les chiffres au 1^{er} janvier 2024 pour les 5 années du CQE).

En application de cette répartition, les 5 unités de CPM se verront allouer les dotations suivantes pour un montant global de 368.957 € (80% de la dotation initiale) :

CRM2 = 61.493 €

LCPME = 76.251 €

L2CM = 63.953 €

LPCT = 78.711 €

LCP-A2MC = 88.550 €

Pour ce qui est de l'enveloppe projets du pôle (soit 20% représentant 94.739 € de la dotation initiale), les montants proposés sont les suivants :

Soutien aux manifestations scientifiques : 5.000 €

Compensation gratifications de stages M2/ING : 20.000 €

Trajectoire : 25.000 €

AAP interne : 44.739 €

Après échanges entre les membres du Conseil, M. Etienne soumet la proposition de répartition budgétaire 2025 présentée ci-dessus au vote du Conseil :

Vote : 29 POUR

4/ Premiers échanges sur la campagne d'emplois UL 2025

M. Etienne fait état de la situation tendue au niveau de l'UL qui prévoit un double mécanisme prudentiel, proposant de publier a minima 50% des emplois d'EC vacants et pouvant aller jusque 70%. Pour ce qui concerne les emplois BIATSS, un plafond de 100 publications est fixé.

En l'occurrence pour CPM, qui dispose de 8 emplois vacants (5 en interaction avec le Collégium ST et 3 avec le Collégium Santé), cela représente 4 emplois sur liste principale (50%) et 2 sur liste complémentaire (70%).

Après le rappel de plusieurs considérations d'ordre général, M. Etienne présente les 8 emplois d'EC vacants et indique l'avancement des discussions en cours avec les composantes. Il rappelle également les besoins exprimés dans DIALOG par les unités au titre de 2025 et souligne les difficultés attendues de cette campagne d'emplois (et sans doute des suivantes).

Après de nombreux échanges entre les membres du Conseil, M. Etienne propose de clore ce point de l'ordre du jour qui sera l'objet principal du prochain Conseil de CPM programmé à la mi-octobre.

☞ Départs de L. Becu et V. Che Dji soit 26 expressions de vote (19 membres présents + 7 procurations).

5/ Réflexion et discussions CORIS (évolution de la convention de site)

M. Etienne présente aux membres du Conseil le COmité de coordination Recherche, Innovation, Société (CORIS) qui réunit l'Université de Lorraine, le CNRS, l'INRAE, l'INRIA, l'INSERM et le CHRU de Nancy.

Cette structure créée en 1997 vise à coordonner les actions stratégiques de la recherche sur le site lorrain selon 5 axes prioritaires :

- Le rayonnement international par des coopérations solides et/ou structurantes
- La valorisation des résultats de la recherche et le transfert de technologie
- La formation à et par la recherche avec le Doctorat, diplôme phare de l'Université
- L'intensification des partenariats territoriaux
- La diffusion auprès des publics de la culture scientifique, technique et industrielle.

La convention doit être renouvelée et les 10 pôles scientifiques, en lien avec le CS, doivent identifier les évolutions à apporter sur ce document.

Un échange sur les activités et mots clés caractérisant CPM a lieu et M. Etienne propose de faire une synthèse qui sera présentée lors du prochain G10.

6/ Questions diverses

/

Le prochain Conseil de CPM se tiendra le mardi 15 octobre 2024 à 14h sur Metz.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil s'achève à 17h15.